

natal, pour aller faire la chasse aux Zoulous, et mourir sur la terre d'Afrique pour la plus grande gloire du drapeau anglais, perspective peu riante et propre à décourager même les plus enthousiastes !

Mais notre commerce, notre industrie, notre agriculture, y trouveraient-ils au moins quelque avantage ? Garderions-nous nos droits protecteurs contre les pays étrangers ? Nos droits d'entrée seraient-ils diminués ? Il est plus que permis d'en douter, surtout depuis ce fameux congrès de "colonists" tenu à Londres il n'y a pas encore six mois, où les plus grands hommes d'Etat anglais nous refusaient des droits différentiels, en s'écriant ; sacrifions nos colonies, plutôt que de nous fermer le marché américain !—Done, Messieurs, envisagée à tous les points de vue, l'idée de la fédération impériale doit être repoussée par tout Canadien qui a à cœur l'intérêt de son pays !

Mais, j'entends déjà le savant défenseur de l'annexion s'écrier que tous ces désavantages, inhérents à la Fédération Impériale, disparaîtraient sous l'Union Américaine : erreur grossière, que celle-là : et si jamais nous la souffrons, l'annexion,—quoiqu'on en dise—ne sera jamais un remède à nos maux. L'idée d'annexer le Canada aux Etats-Unis, n'est pas neuve, et de tout temps le Yankee a prévu l'annexion du Canada dans l'Union ; et si cette idée a toujours été vaillamment combattue par nos pères, et sur les champs de bataille, et dans les parlements, c'est qu'ils comprenaient, eux, comme on le comprend d'ailleurs encore, que l'annexion est le gouffre où notre race irait s'engloutir.

Je défie l'éloquent avocat de l'annexion, de démontrer à cet auditoire que nous aurions, nous Canadiens-français, autant de protection dans l'union américaine que nous en avons dans la Confédération canadienne.—L'on se plaint, dites-vous que les droits de la minorité ne sont pas reconnus à Ottawa, qu'on ne veut pas nous laisser nos écoles, que notre langue française est de moins en moins parlée : je reconnais, Messieurs, que ces griefs sont légitimes, mais je ne reconnais pas l'annexion comme moyen de les redresser. Où est en effet la clause de la constitution américaine qui reconnaisse l'usage officiel du français au Congrès de Washington : que l'on me nomme donc la législature d'un Etat américain où l'on parle actuellement le français. Où est donc la loi aux Etats-Unis qui reconnaisse les écoles catholiques ?

—Ici, au Canada, la minorité est protégée par la constitution du pays ; là-bas, elle est laissée au caprice d'une majorité qui malheureusement abuse trop souvent de sa force.

Et le catholicisme, joue-t-il un grand rôle chez nos voisins ? Combien a-t-on vu de Présidents catholiques aux Etats-Unis ? Combien y a-t-il de gouvernements qui ne soient pas protestants ? Y a-t-il jamais eu dans le cabinet de Washington plus de deux

ou trois ministres catholiques depuis la déclaration de l'Indépendance ? Que voit-on, au contraire, au Canada : nous avons dans le cabinet, nos représentants attirés ; nos écoles sont protégées par la constitution ; nous avons eu jusqu'à trois lieutenant-gouverneurs à la fois, professant la religion catholique : voilà des faits, messieurs, qui démontrent, il me semble, que nous n'aurions pas grand chose à gagner au changement.

J'ai dit que l'annexion serait un gouffre qui nous engloutirait : quelle serait notre influence, à nous de la province de Québec, si jamais nous faisons partie de l'Union Américaine ? N'oublions pas que nous aurions d'abord à entrer en concurrence avec une population de soixante millions :—l'on se plaint que nos droits ne sont pas toujours reconnus à Ottawa, où nous avons 65 députés pour nous défendre : cependant nous en aurions à peine 12 au Congrès :—nous avons 24 sénateurs pour plaider notre cause au sénat : cependant nous n'en aurions que deux au Sénat de Washington qui est, aux Etats-Unis, la chambre principale :—ces faits suffisent je crois, à démontrer que l'annexion ne saurait être un remède aux maux dont nous souffrons. Je me défie autant de cette panacée que l'on nous offre, que je redoute le remède du charlatan : et si jamais l'annexion était demandée par le peuple de ce pays, c'en serait fait de notre nationalité pour toujours : ce serait une humiliante déchéance, pour ne pas dire un suicide national.—Mais, j'ai confiance dans le patriotisme de mes compatriotes : et à l'opinion de M. Myers, vous ne permettrez de préférer celle d'un homme désintéressé : elle est du grand poète américain, Joachim Miller, qui a dit dans ses plus beaux vers, qu'il y avait plus de bonheur, plus d'aisance et plus de liberté par mille carré au Canada, que dans n'importe quel pays du monde !

Mais, me dira-t-on, quelque fondées que soient vos raisons contre la Fédération Impériale et l'Annexion, elles ne prouvent rien contre l'Indépendance ?

(A SUIVRE)

TIL CARDINAL, Avocat.

EN ROUTE POUR NOS FOYERS.

CROQUIS DE VOYAGE

Je me demande souvent, vous Favoueraï-je ici, mes bons amis : pourquoi ai-je donc un cœur si impressionnable, que je ne puisse sentir un instant les grandes eaux de l'affection l'effleurer ne serait-ce que d'une caresse, légère ? Savez-vous qu'il est un peu fatiguant de s'émouvoir à la moindre généreuse action ? Aujourd'hui même je sentais les sanglots me monter à la gorge, mon cœur se gonflait d'attendrissement comme l'esquif ouvrant toutes grandes ses voiles au souffle embaumé de la brise laurentienne, et pourtant je ne devais en rien le laisser apercevoir,—qu'étais-je donc, moi, dans cette salle